

# CONFLITS **DANS** L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - **ENAC**



## **FAISONS-NOUS RESPECTER !**

**MALGRE LES ATTAQUES INCESSANTES DES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES, MALGRE LES MENSONGES ET LES MANIPULATIONS DE L'USAC-CGT ET DORENAVANT DE L'UNSA-ICNA, LE SNCTA VIENT DE FETER SA CINQUANTIEME ANNEE CONSECUTIVE DE PREMIER SYNDICAT CHEZ LES ICNA. IL N'Y A PAS DE HASARD. ET CE N'EST PAS LE DEPOT D'UN PREAVIS DE GREVE 48 HEURES AVANT LE NOTRE QUI VA Y CHANGER QUOI QUE CE SOIT. PEUT-ETRE SOULIGNER UN PEU PLUS LE CARACTERE GROTESQUE DE CETTE ULTIME MANŒUVRE DESEPEREE DE DEUX SYNDICATS, ENNEMIS JURES SUR LE PAPIER MAIS NE RECLANT PAS DEVANT UNE ALLIANCE, DE LEUR PROPRE AVEU, CONTRE-NATURE MAIS DE CIRCONSTANCE.**

### **Pourquoi le SNCTA appelle-t-il à la grève les 2 & 3 juillet?**

Nos revendications sont multiples : nécessité de faire évoluer nos conditions d'emploi afin de sauver notre cadre de travail, retraites, pouvoir d'achat, taux de redevances à nouveau revus à la baisse... Autant de sujets sur lesquels la valse hésitation de l'administration, incapable de prendre des décisions, a fini par nous lasser. Si le seul moyen d'obtenir des réponses est d'aller au conflit, alors nous irons. Il en va de notre survie à long terme.

### **Le SNCTA dans l'histoire du contrôle aérien**

D'aussi loin qu'un ICNA puisse se souvenir, le SNCTA n'a eu de cesse de défendre et de promouvoir les contrôleurs aériens. Il a fait preuve d'une force de proposition incontournable qui a permis de vivre une évolution sociale extraordinaire, d'une implication sans relâche dans tous les dossiers techniques qui a fini par convaincre nos responsables du besoin essentiel de « l'expertise contrôle ». Voilà le rôle qu'a tenu le SNCTA au cours de ce dernier demi-siècle.

### **Le SNCTA est le seul syndicat à n'avoir comme unique intérêt la défense du contrôle aérien**

Pourquoi ? C'est simple : parce que si le contrôle aérien est malade, c'est tout le corps des ICNA qui tousse. Notre technicité est immense, mais très spécifique, voire exclusive. Si le contrôle aérien français venait à être attaqué, le corps des ICNA serait alors le plus durement touché !

Alors plutôt que combattre égoïstement pour défendre des conditions de travail surannées et inadaptées, le SNCTA fait aujourd'hui le choix de défendre l'activité des contrôleurs aériens dans un cadre de travail négocié et acceptable. Et ceci prend encore plus de sens à l'ENAC, où nous devons garantir aux générations futures qu'elles puissent exercer leur nouvelle activité de manière pérenne.

Et l'UNSA-ICNA ? Ce deuxième syndicat autonome de contrôleurs aériens s'enferme peu à peu dans ses incohérences. Tantôt réclamant un accord spécifique ICNA, tantôt contre ! Hurlant régulièrement que les contrôleurs aériens sont au bord du burn-out, et prêts à « négocier la mise en place d'aménagements cadrés permettant de faire face aux besoins présents » sans toucher au 1 jour sur 2 (en d'autres termes accepter des heures supplémentaires pour une population déjà à l'agonie) ! Cette organisation n'a besoin de personne pour se décrédibiliser.



## Un weekend à rebondissement

Vendredi soir, contre toute attente, l'USAC-CGT lève son préavis. En effet, son représentant déclare à la presse avoir obtenu « que la DGAC revienne à des négociations sociales transversales et non catégorielles ». Mais... l'USAC-CGT maintient un deuxième préavis aux mêmes dates avec des revendications ciblées pour une journée forte le 30 juin axée spécifiquement sur la filière technique. Et ça, donc, ce n'est pas un combat catégoriel ? La fourberie a ses limites...

Et samedi matin, nouveau coup de théâtre : l'UNSA-ICNA lève à son tour son préavis. La raison semble évidente, et ils nous l'ont déjà avoué l'année dernière : seuls, ils ne peuvent rien ! Mais la version officielle est toute autre : ils auraient (encore) gagné ! Leur plus grande victoire est d'avoir obtenu le maintien de l'arrêté du 19 novembre 2002, dont personne ne demandait la modification. Quelle victoire !

Le SNCTA est clair : nous voulons un arrêté temporaire bien spécifique nécessaire à la mise en place d'expérimentations dans les centres qui le demandent. C'est d'ailleurs parce le SNCTA refuse la modification de cet arrêté que le CT-DSNA du 26 juin qui devait en discuter a été annulé.

## Nos revendications

- Face aux attaques de la commission européenne, l'évolution du **taux de redevance** doit être conforme aux engagements pris par le ministère le 22 juin 2014. Malgré ce qu'annoncent d'autres syndicats, nous n'avons aucune garantie sur ce point.
- L'analyse précise des besoins en effectifs de contrôleurs qualifiés et la définition d'une **politique de recrutement** adaptée
- **L'indemnisation** dès l'été 2015, des efforts demandés **dans le cadre d'expérimentations** conduites pour faire face au déficit en effectifs.
- Nous exigeons la pérennisation du système de prime en vigueur à la DGAC et, par voie de conséquence, **l'exonération du dispositif RIFSEEP**.
- La correction des mesures ayant amputées le **pouvoir d'achat** des agents : abandon de la revalorisation indemnitaire, suppression de l'indemnité de compensation de la CSG.
- **Retraites** : La mise en place sans délai du complément individuel temporaire (CIT) dans les termes et montant définis par le ministère en 2013.

**C'est sur ces objectifs que le SNCTA a fait campagne et a recueilli la majorité des suffrages des contrôleurs. C'est sur ces objectifs que le SNCTA se battra pour les contrôleurs !**

Cette publication est une première mise au point.  
N'hésitez pas à solliciter les adhérents du SNCTA pour leur poser vos questions.  
Les 2 et 3 juillet, mobilisons nous. Faisons-nous respecter !

